



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Identité Nationale  
de Santé  
**ins**  
Bien identifié-e,  
bien soigné-e.



# Identité Nationale de Santé (INS) :

**un atout permettant aux professionnels  
de mieux partager les données de santé,  
en toute sécurité.**

# Qu'est-ce que l'INS ?

L'INS est une identité de référence, partagée par tous les acteurs de santé, permettant un référencement fiable des données de santé. Elle comporte 5 traits et un matricule unique pour chaque patient (là où le numéro de sécurité sociale est généralement partagé entre plusieurs membres d'une famille), qui correspond au numéro d'inscription au répertoire (NIR) de la personne, ou à son numéro d'identification d'attente (NIA)\*.

## RÈGLEMENTAIRE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'INS.



## Pas de doute possible

L'INS permet d'améliorer la qualité et la sécurité des soins en limitant le risque de doublons (deux dossiers pour un même patient) et de collisions (deux patients dans le même dossier), pouvant parfois être à l'origine d'événements indésirables graves.

\* pour les personnes en cours d'immatriculation

# Quelle utilité dans mon exercice professionnel ?



En plus de l'intérêt en termes d'identitovigilance et d'interopérabilité, l'INS c'est aussi un moyen de vous faire gagner du temps. Par exemple, en l'utilisant, vous pouvez :

- Rattacher directement un document reçu ou scanné à un dossier existant, permettant ainsi de vous décharger du classement que vous, ou votre secrétariat, effectuez aujourd'hui ;
- Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel, sans devoir saisir manuellement tous les traits et ainsi limiter le risque d'erreur ;
- Maintenir la qualité de la base des patients, en détectant plus tôt des doublons potentiels et ainsi éviter la tâche fastidieuse que peut représenter la fusion de deux dossiers ;
- Alimenter ou consulter facilement le dossier médical partagé (DMP), en limitant les rejets ;
- Échanger demain par messagerie sécurisée avec vos patients au travers de l'espace numérique de santé (ENS), permettant de ne plus utiliser certaines boîtes de messagerie non sécurisées.

# Comment puis-je passer à l'INS ?

- **Contactez votre éditeur** pour savoir quand et comment l'INS sera implémentée dans votre logiciel ;
- **Informez votre patientèle** en vous appuyant sur le kit de communication (visuels 'cherchez l'erreur', 'pas de doute possible', 'parcours sécurisé') à placer, par exemple, dans votre salle d'attente ;
- **Consultez la « FAQ INS secteur libéral »** sur le lien mentionné en bas de la page pour en savoir plus.

## L'INS au quotidien

Pour pouvoir être utilisée et transmise, l'INS doit être qualifiée, au moins une fois – ce qui n'empêche pas des vérifications ultérieures. Pour ce faire, il convient de valider l'identité sur la base d'une pièce d'identité, ainsi que d'appeler le téléservice depuis votre logiciel de gestion, à partir de la carte vitale ou d'une recherche par traits d'identité.

Ces tâches peuvent éventuellement être réalisées par votre secrétariat. Elles seront simplifiées lors de l'arrivée de la future application carte vitale.

.....  
<https://esante.gouv.fr/identite-nationale-de-sante/professionel-de-sante>